

OMPI/INN/ABJ/99/19

ORIGINAL : français

DATE : septembre 1999



GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

SEMINAIRE REGIONAL DE L'OMPI SUR L'INVENTION ET L'INNOVATION EN AFRIQUE

organisé par
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

en coopération avec
le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire

Abidjan, 1^{er} – 3 septembre 1999

LA PROMOTION ET LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES INVENTIONS ET DES RÉSULTATS DE RECHERCHE EN PRODUIT COMMERCIAL

*Exposé de M. Mamadou Traoré, Directeur du Bureau d'Analyse d'Ingénierie et de
Logiciel (BAILO), Président de l'Association Ivoirienne pour la Promotion
des Inventions et des Innovations, Abidjan, Côte d'Ivoire*

INTRODUCTION

Quand une invention ou le résultat d'une recherche arrive au stade d'un produit commercialisé, il devient une innovation. Cependant pour mieux cerner la dimension de capacité endogène de prise en charge et de résolution des problèmes qui se posent d'une manière aiguë au continent, ce vocable pourrait être redéfini.

La problématique de l'innovation en Afrique trouve ses racines dans les politiques d'industrialisation des années soixante. Le résultat en a été un tissu industriel déconnecté de l'infrastructure scientifique et technologique local sans ou trop peu de lien contractuel de promotion technologique ni avec ses fournisseurs locaux ou étrangers, ni avec ses clients consommateurs finaux ou industriels. Le résultat en a été que le continent n'a pas développé une capacité de prise en charge collective de ses problèmes et n'a pas mis en place de mécanisme de résolution de ses problèmes. La règle était l'achat de solutions qui se déguisaient sous différents vocables : assistance technique, transfert de technologie. Si l'assistance technique étrangère et le transfert de technologie peuvent apporter quand ils sont maîtrisés un gain de productivité et de compétitivité à une économie, la manière dont ces opérations ont été conduites en Afrique du Sud du Sahara hors l'Afrique du Sud, a contribué à affaiblir la capacité locale de résolution de problèmes de l'industrie et à créer un système public de recherche compartimenté, bureaucratisé, avec peu d'ouverture sur le marché, largement déconnecté des réalités de l'industrie et des services qui s'intéresse davantage à la production de connaissance qu'à l'innovation..

Il ne faut pas financer la promotion des inventions et des produits de la recherche dans des établissements de recherche de l'Éducation Nationale ou de la Recherche Scientifique.

L'objectif recherché dans la promotion du développement des inventions et des résultats de la recherche en produit commercial devrait être d'augmenter la capacité des industries locales à prendre en charge leurs problèmes et à utiliser toute l'infrastructure scientifique, technologique et de production locale en priorité et ensuite dans le monde en général pour la résolution de ses problèmes. C'est également dans le cadre d'une mise en réseau que l'inventeur individuel peut s'insérer réellement dans l'activité économique moderne.

L'industrie ne peut se transformer seule d'une industrie sans vision stratégique en une industrie innovante. Il lui faut des incitations venant de l'extérieur de l'entreprise. C'est une situation douloureuse en ces temps nouveaux où le capitalisme industriel a fini pratiquement partout ailleurs qu'en Afrique, sa mutation en capitalisme financier. Pour faire mieux que les 30% net de revenue annuel sur les placements en bourse aux USA, il faut de grandes innovations dont la continent n'a pas la capacité technologique.

Outre le développement de la problématique de l'innovation en Afrique et de la description des différentes composantes du mécanisme, nous proposerons une matrice de statut pour les Fonds de Promotion de l'Innovation Technologique ainsi qu'une matrice de statut pour les Sociétés de Capital Investissement.

En 1972, la Banque Mondiale a réalisé une étude sur les avantages comparatifs et les systèmes d'incitations en vigueur dans les pays d'Afrique de l'ouest. Les critères utilisés étaient d'une part celui du coût en ressource domestique (DRC) pour gagner une unité de devise en exportant ou en faisant des économies sur les importations et d'autre part l'indice d'incitation qui était supérieur à l'unité pour un secteur subventionné. L'unité étant la neutralité. Le DRC était exprimé proportionnellement au taux de change du moment. Cela

signifie que un DRC de 1 indiquait que le taux de change implicite auquel une unité de ressource domestique permettait d'acquérir une unité de devise était supérieur au taux de change réellement pratiqué. En conséquence une bonne politique économique devait développer les activités à DRC inférieur à l'unité et réduire les activités à DRC supérieur à l'unité.

Le résultat de cette enquête donnait pour la Côte d'Ivoire :

Secteurs	DRC	Indice de Subvention
Café, Cacao	0,60 à 0,70	0,5 à 0,6
Huile de palme et Coprah		0,8 à 0,9
Coton et Maïs dans des conditions spécifiques	0,70 à 0,80 pour le coton dans des conditions spécifiques	Environ 1
Riz	1,05 en culture traditionnelle 0,80 en rotation avec le coton	Légèrement au-dessus de 1
Industrie		Médiane de 1,45

Cette situation était assez représentative de l'ensemble des pays africains en tenant compte des écosystèmes : zone de forêt, de savane arborée, de savane. Les conditions se détériorant quand on va de la forêt à la savane.

L'industrialisation ne répondait pas à un impératif strictement économique et cela explique certaines de ses particularités en Afrique et ses difficultés à l'heure de la mondialisation des économies et de la mutation du capitalisme industrielle en capitalisme financier.

Dans les années 60 et 70, l'industrialisation de l'Afrique s'est fait sans interconnexion avec les autres secteurs de l'économie nationale, en complète extraversion par rapport à l'infrastructure scientifique et technologique locale.

Selon un syndrome qui a été appelé le syndrome du pétrole, on vendait de la rente (matière première) et on achetait des technologies. Plus elles étaient sophistiquées plus cela flattait l'orgueil national. C'était une question de fierté pas une activité économique.

On avait découvert cependant depuis les années cinquante, ce qui avait été appelé le facteur immatériel. On savait que la productivité ne dépendait pas seulement du coût de la matière première et de la main d'œuvre, mais qu'elle dépendait aussi de l'application des connaissances scientifiques et technologiques en innovations.

Par innovation technologique, nous entendons ici aussi bien le processus par lequel une nouveauté scientifique ou technologique devient un produit commercialisable que le processus par lequel des producteurs s'approprient et mettent en œuvre la conception et la fabrication de produits, procédés ou services qui sont nouveaux pour eux indifféremment du fait que ces produits, procédés ou services sont connus et maîtrisés sous d'autres cieux. En Angleterre la loi de la Propriété Intellectuelle ne dit elle pas que «est nouveau ce qui était inconnu dans le royaume britannique » ?

Au niveau de l'entreprise on savait que la compétitivité dépendait de la qualité et de la nouveauté des produits, de la supériorité technologique dans la production et dans l'organisation de la production, de la durée des délais de livraisons et du service après vente. L'on sait aussi maintenant que l'on ne peut conserver la compétitivité au sein de l'entreprise sans une série de lien contractuel avec son environnement local : clients, fournisseurs, infrastructure industrielle, des services, de la science et de la technologie. L'excellent ouvrage de Bruno Amable, Rémi Barré et Robert Boyer : Les systèmes d'Innovation à l'heure de la Globalisation (Economica), fait la synthèse de toutes les études faites sur ce sujet.

La production étant devenue un processus à forte intensité de connaissance, d'information et la compétition ayant pour espace la terre entière, les avantages comparatifs statiques se sont érodés très rapidement et dans les années 90, le constat d'échec était fait partout sauf en Afrique du Sud.

Des nombreux projets qui ont vu le jour sur le continent aucun ne s'est attaqué à ce problème de l'innovation technologique et de son rôle dans la capacité des industries africaines à compétir localement et globalement.

Des initiatives nouvelles ont commencé à émerger timidement ces dernières années qui s'appuient sur des réseaux au sein des économies nationales et aident à jeter des ponts entre la recherche et le secteur de production industrielle, les clients et leurs besoins ainsi qu'avec l'extérieur. Il faudrait aider l'innovation technologique à se développer au sein des entreprises industrielles existantes au lieu de financer cette activité en projet de recherche dans les institutions de l'éducation nationale ou de la recherche scientifique. L'exemple de l'Union Soviétique nous enseigne que l'activité scientifique déconnectée du marché ne contribue pas à améliorer la compétitivité des entreprises d'un pays. L'innovation étant un processus social, la mise en réseau des acteurs à partir de ceux qui sont les plus proches du consommateur est un puissant facteur de résolution des problèmes au sein d'une collectivité avec large potentiel pour la résolution des problèmes de développement durable.

De telles initiatives se sont mises en place partout ailleurs. L'Afrique pourrait s'inspirer de l'expérience de :

- LA Fundacion Chile au Chili ;
- FONTEC au Chili ;
- Itintec au Pérou ;
- CEGESTI au Costa Rica ;
- SPRINT de l'Union de Européenne.

Promouvoir l'innovation au sein de l'entreprise africaine en ces temps où le capitalisme est plus financier qu'industriel ne peut se faire sans soutien et apport venant de l'extérieur de l'entreprise. Il faudrait mettre au point un ou des mécanismes par lesquels l'entreprise est encouragée à identifier elle-même les problèmes qui se posent à elle, à trouver des solutions innovantes à ses problèmes en mobilisant prioritairement toute l'infrastructure scientifique et technologique locale puis en second lieu tout le potentiel scientifique et technique dans le

monde. Il faudrait apporter également à l'entreprise toutes les ressources nécessaires à un tel projet notamment les ressources financières.

Nous proposons cependant un mécanisme permettant d'aider à la promotion au financement du développement des inventions et des résultats de la recherche en produit commercial. Ce mécanisme pourrait être constitué :

- d'un volet formation ;
- de Bourses nationales, sous-régionales et régionale de partenariat ;
- de Fonds nationaux de Financement de l'Innovation et de Sociétés de Capital Investissement.

D'un ensemble de mesures d'ordre réglementaire, fiscal et législatif destiné à promouvoir en Afrique une Société de droit où tout le monde surtout L'État, est obligé de se soumettre à la règle de la loi qui n'aurait plus d'autre but que de garantir un environnement prévisible pour tous et chacun individuellement.

[Fin du document]